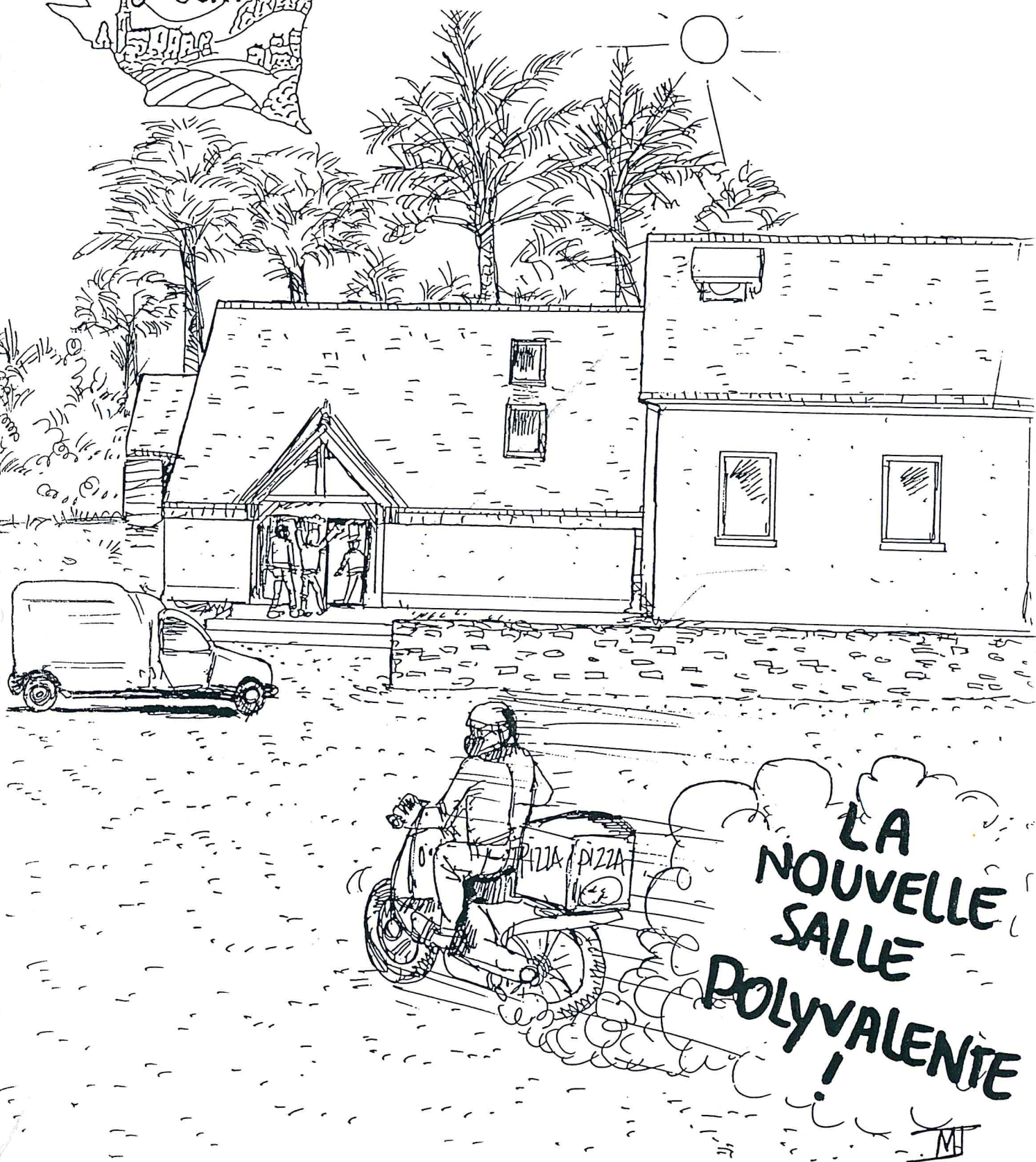




L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

Décembre 2000 N° 24

Poème

Ils ont beaucoup marché

Ils ont beaucoup peiné

Et l'enfant qu'elle porte

Arrive à la porte

Joseph soutient Marie

Et leurs deux cœurs prient

Une porte va-t-elle s'ouvrir

Pour les accueillir

Une simple grotte suffira

Et c'est là que Jésus naîtra

Ils sont pauvres et miséreux

Mais tellement heureux

Alors cessons de geindre

Et de toujours nous plaindre

Le bonheur n'est pas

Dans ce qu'on n'a pas

Ne cherchons pas ailleurs

Nous l'avons au fond du cœur



Françoise Godet

LE MOT DU MAIRE

Bon Noël et bonne Année à chacun d'entre vous, à ceux qui vous sont proches, à ceux qui vous sont chers.

Que 2001 vous apporte joie et bonheur !

La carte communale, l'étude de zonage et de diagnostic de l'assainissement n'avancent pas comme prévu. En effet, la DDE et la DDAF repoussent souvent les rendez-vous et ne respectent pas le calendrier fixé au départ, mais s'engagent pour début 2001.

La salle polyvalente est pratiquement terminée; il reste l'aménagement d'une pièce pour le rangement des affaires des associations et l'aménagement extérieur. Tout ceci devra être fait début 2001. J'ose espérer que cette salle répondra à vos attentes et aux besoins de nos associations.

Les associations ont su se rassembler pour organiser le réveillon du 1^{er} anniversaire du 3^{ème} millénaire et font salle comble. Je les en félicite.

Pour vous donner l'occasion de découvrir cette salle, les membres du conseil municipal et moi-même vous invitent tous aux vœux du Nouvel An le samedi 6 janvier 2001. Afin de faciliter l'organisation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous prévenir de votre présence avant le 2 janvier 2001.

Les jeunes de l'association DU MAN sont heureux de se rencontrer dans des locaux aménagés à l'étage, ils nous ont manifesté cette satisfaction lors de la porte ouverte début décembre.

Je vous confirme qu'une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) vient d'être agréée par les représentants de l'Etat; vous pourrez donc à partir de début janvier vous adresser à la mairie ou au PACT ARIM pour connaître le taux de subventions que vous seriez susceptible de percevoir.

Souhaitons la bienvenue à Karine et Denis, les nouveaux gérants de « La Crémaillère », espérant qu'ils sauront vous accueillir et donner satisfaction à vos attentes.

Bonne Année à tous.

Votre Maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 2 août 2000 :
Tristan SENTIS,
domicilié "Le Bourg"

A REDON,
le 8 octobre 2000 :
Emily PEDRON,
domiciliée "La Manchonnais"

A REDON,
le 16 novembre 2000 :
Kylian BOUCHARD
domicilié "Gominé"

DECES

Nous a quittés :
le 30 juillet 2000 :
Marcel PAGEAU, 91 ans,
domicilié "Brubet"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mle Karine NEVO et Mr Denis LAUNAY "La Roche",
- * Mle Michelle BOULEUX et Mr Daniel BRUNARD "La Grangette"

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans.

Les jeunes filles et jeunes gens nés à partir du 1er janvier 1983 sont tenus de se faire recenser en Mairie le mois de leur anniversaire.

C'est une démarche qui permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense, de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme Claudine HURTEL, a lieu en Mairie le 3^e lundi de chaque mois de 9 h à 11 h.

...INSCRIPTIONS ELECTORALES...

POUR VOTER DES 2001, inscrivez-vous dans votre mairie avant le 30 décembre 2000.

Les prochaines élections sont les élections municipales et cantonales qui auront lieu les 11 et 18 mars 2001. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

Vous avez la nationalité française
et vous avez déjà 18 ans ou vous aurez 18 ans avant le 1^{er} mars 2001,
Vous pourrez participer à ces élections, si vous êtes inscrit. En effet, la loi sur l'inscription d'office sur les listes électorales s'applique progressivement. Afin d'être certain de pouvoir voter, il faut donc, avant le 30 décembre 2000, vérifier auprès de votre mairie que votre inscription est bien prise en compte. La Mairie pourra vous demander un justificatif d'identité, de nationalité française (par exemple votre carte d'identité ou votre passeport) et de domicile.

Vous ne vous êtes pas inscrit à la mairie avant le 30 décembre 2000
Et vous aurez 18 ans entre le 1^{er} janvier 2001 et le 10 mars 2001,
Avant le 1^{er} mars, vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales auprès de votre mairie. Vous devez présenter un justificatif d'identité, de nationalité française (par exemple votre carte d'identité ou votre passeport) et de domicile.

C'est le juge d'instance qui décidera de vous inscrire sur les listes électorales et qui vous informera de sa décision.

Vous serez normalement inscrit sur les listes électorales de votre domicile. Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par ex parce que vous êtes interne ou étudiant) vous pouvez demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis au moins six mois au 28 février 2001.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
JINVRESSE Mickaël	La Houle	PC Modificatif : Construction hangar à fourrage, fumière couverte et fosse	28/07/00
Mairie de St Ganton	La Belle Alouette	PC Modificatif : salle polyvalente	05/10/00
GAEC LAURENT	La Thébaudais	PC Modificatif : Stabulation et fumière	06/10/00
LAURENT Jean-Michel	La Thébaudais	PC Modificatif : Habitation	10/10/00
JINVRESSE Alphonse	La Houle	Edifier habitation + clôture	21/11/00

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
CHARRIERE Thierry et MONJAUX Isabelle	La Touraudais	Modification d'ouverture	27/06/00
HUNT Brian	Gominé	Edifier un préau	02/08/00
DEBRAY Daniel	La Manchonnais	Pose d'un châssis de toit et création d'une porte	28/11/00



TRANSFERT DU CTA SUD VERS LE CTA CENTRE

A la suite de modifications techniques,
le centre de traitement de l'alerte (CTA) Sud implanté auprès du CSP
REDON

est transféré depuis le 22 novembre 2000.

A compter de cette date,
les appels « 18 » en provenance de notre commune sont acheminés
vers le « CTA Centre-Sud » implanté auprès du CSP ST-GEORGES, à
RENNES.

Cette modification, purement technique, ne change rien à la procédure
d'appel,

ni au délai d'intervention des sapeurs-pompiers.

RAPPEL DE L'ARTICLE 24 DE LA LOI N°2000-698 du 26 JUILLET 2000

LA CHASSE A TIR EST INTERDITE
du MERCREDI 6 heures au JEUDI 6 heures

Cette interdiction ne s'applique pas aux postes fixes pour la chasse aux
colombidés du 1^{er} octobre
au 15 novembre.

Elle s'applique aux espaces clos sans toutefois faire obstacle à l'application des
dispositions L224-3 du code rural.



l'Assurance Maladie

sécurité sociale

caisse primaire d'Ille-et-Vilaine

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE

LA CARTE VITALE FAIT SON CHEMIN

La petite carte verte à puce entre dans la vie quotidienne. En Ille et Vilaine, plus de 13 000 assurés utilisent chaque semaine leur carte Vitale et n'ont plus à adresser leur feuille de soins papier. Ils sont remboursés plus rapidement que dans le système traditionnel.

520 * médecins dans le département pratiquent la télétransmission soit un médecin sur trois, un généraliste sur deux. Les masseurs kinésithérapeutes leur emboîtent le pas. Ils sont 69 à réaliser des feuilles de soins électroniques. Quelques infirmiers, chirurgiens dentistes, orthophonistes acceptent déjà la carte. D'ici la fin de l'année, les assurés pourront aussi utiliser leur carte chez les pharmaciens.

Aujourd'hui, les assurés ont tout intérêt à avoir leur carte Vitale sur eux pour pouvoir la présenter aux professionnels de santé qu'ils consultent. La liste de ceux qui prennent la carte est disponible dans les accueils de la caisse primaire.

**chiffres au 15 septembre 2000*

Votre carte Vitale est-elle à jour?

Mariage, naissance, déménagement, exonération du ticket modérateur... la carte Vitale doit être mise à jour.

Trois possibilités :

- transmettre les justificatifs du changement à votre centre de paiement et procéder ensuite à la mise à jour de Vitale sur l'une des bornes implantées dans le département (dans les centres de paiement notamment).
- envoyer sa carte Vitale avec les pièces justificatives.
- faire mettre à jour sa carte par un conseiller prestations dans une des permanences d'accueil de la caisse primaire

Contact presse :

Christine Le Duigou

Tel :

02.99.29.43.98

Découvrez l'informatique et Internet gratuitement au Point 35 multimédia

Vous désirez connaître et vous initier à l'informatique (**Word, Excel, Access, Powerpoint, Publisher...**), et aux nouvelles technologies (**Internet**) mais vous ne disposez pas de l'équipement nécessaire. Le point 35 multimédia (situé au collège Saint Joseph de Pipriac) propose dès le 28 Octobre de mettre à votre disposition l'équipement adapté et les compétences nécessaires à la découverte de ces nouveaux outils près de chez vous:

- correspondre grâce au courrier électronique,
- s'informer, se cultiver, se détendre sur Internet
- consulter les offres d'emplois sur Internet
- rédiger votre rapport ou votre CV
- réaliser la maquette du journal de votre association etc...

Tout ceci est désormais possible gratuitement.

Le centre est ouvert à tous, venez nombreux !

Pour tout renseignements complémentaires, contactez moi au : 06.60.64.85.05.

Isabelle MAHE : Animatrice multimédia

Horaires d'ouverture du Point 35 Multimédia

Pendant les vacances scolaires

Le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 21h
le samedi de 14h à 18h

Hors vacances scolaires

Le mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 22 heures
Le mercredi et samedi de 14h à 18 heures

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 août 2000 à 10 heures

L'an deux mil, le vingt neuf août à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 22 août 2000

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes M-J. TEMPLE, P. LAURENT, Mrs R. BOUREL, J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH

Excusés : Mmes T. TIGER, M-T. DANIEL, Mrs G. VALENTIN, P. RICHARD

Assistait également : Mr A. COULON, Receveur Municipal (Trésorerie de Pipriac)

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- * *Rectifications du Compte Administratif 1999 et du Budget Primitif 2000 + Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1999 présentés par Mr Alain COULON, Receveur Municipal,*
- * *Aménagement de la salle polyvalente "La Belle Alouette" : tables et chaises, scène, parquet, divers,*
- * *Préparation du Budget Supplémentaire 2000,*
- * *Ouverture de Crédit de Trésorerie,*
- * *Organisation des élections du 24/09/2000 Référendum,*
- * *Compte rendu des travaux à la salle polyvalente avec visite sur place,*
- * *Questions diverses.*

1 - Rectifications du Compte Administratif 1999 et du Budget Primitif 2000 + Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1999 présentés par Mr Alain COULON, Receveur Municipal

Mr le Maire donne la parole à Mr A. COULON, receveur municipal pour la présentation des modifications à apporter au C.A 1999 et au BP 2000. Ce dernier explique que l'affectation du résultat de fonctionnement doit au minimum couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser. C'est pourquoi, il convient de revoir la délibération d'affectation de résultat ainsi que les CA 99 et BP 2000 .

Mr le Maire propose de réduire les restes à réaliser en dépenses du programme 986 Salle polyvalente sur le CA 99 et en nouvelle proposition au BP 2000 augmenter d'autant ce programme. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modifications et charge Mr le Maire de rectifier l'ensemble des documents budgétaires ci-dessus énoncés.

2 - Compte rendu des travaux à la salle polyvalente avec visite sur place

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de se rendre sur les lieux pour ensuite discuter des travaux et aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la salle polyvalente.

3 - Aménagement de la salle polyvalente "La Belle Alouette" : tables et chaises, scène, parquet, divers,

4 - Préparation du Budget Supplémentaire 2000

Mr le Maire fait part des différentes inscriptions budgétaires à prévoir au budget supplémentaire 2000 qui portent essentiellement sur le programme 986 "Salle polyvalente" :

- * supplément sur travaux (2 108 114 F passé à 2 250 190 F),
- * achat de 23 tables (31 957,42 F TTC) et 180 chaises (80 891 F TTC),
- * petit matériel de cuisine et vaisselle (26 753 F TTC),
- * scène (121 051 F TTC),
- * équipement complet en matériel de cuisine (192 354 F TTC),
- * parquet (23 377 F TTC),
- * achat d'une lustreuse-cireuse.

*** Travaux électricité à la salle des fêtes (Ticket Jaune)**

Mr le Maire fait part du devis n° 043550101 établi par les services de EDF-GDF relatif à l'alimentation en électricité de la salle polyvalente sise au lieu-dit "La Belle Alouette" pour un montant HT de 14 200 F soit 16 983,20 F TTC en ticket jaune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis ainsi présenté par EDF-GDF pour la somme de 14 200 F HT soit 16 983,20 F TTC en ticket jaune pour les travaux d'électricité nécessaires à la salle polyvalente "La Belle Alouette" et charge Mr le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

Cette somme sera prélevée au C/2313-986 "Salle polyvalente" du budget communal.

*** Convention d'attribution d'une participation commerciale destinée à l'installation d'un équipement électrique performant à la salle des fêtes**

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision prise par EDF pour renforcer son action commerciale sur la promotion de techniques électriques spécifiques et performantes. Compte tenu des caractéristiques de l'activité du client et de la nature de l'équipement électrique qu'il souhaite acquérir, EDF consent à verser une participation commerciale d'un montant de 10 000 F HT destinée à faciliter l'acquisition de l'équipement électrique.

Mr le Maire donne lecture de la convention à intervenir pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention à intervenir avec EDF pour l'obtention d'une participation commerciale de 10 000 F HT sur l'acquisition de l'équipement électrique prévu à la salle polyvalente "La Belle Alouette" et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision notamment cette convention.

- * aménagement extérieur pour éviter de transporter des graviers sur le parquet (100 000 F TTC),

Un accord de principe est donné pour leur inscription au BS.

A la prochaine réunion, seront revus les points suivants : terminer le plafond, parquet avec fond dur et ponçage, ajustement des peintures, aménagement extérieur.

5 - Ouverture de crédit de trésorerie

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la Commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est arrivée à son terme le 20 juillet 2000. Mr le Maire précise au Conseil Municipal que désormais les conventions d'ouverture de crédit sont soumises au droit de timbrage qui s'élève à 80 F et que la Commune devra régler lors du renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention "Ouverture de Crédit de Trésorerie" à Court Terme, avec échéance au 29 août de chaque année, à hauteur de 1 000 000 F au lieu de 800 000 F, pour une nouvelle période d'un an aux mêmes conditions et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Organisation des élections du 24/09/2000 Référendum

Dans le cadre de la préparation du Référendum du 24 septembre 2000, Mr le Maire propose d'établir un planning de permanences des conseillers. Le scrutin sera ouvert à 8 h et clos le même jour à 18 h.

7 - Questions diverses

**** Inscription des chemins de randonnée au P.D.I.P.R.***

Le conseil municipal doit délibérer sur la conservation des itinéraires de randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

La suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du conseil municipal qui doit avoir proposé au Conseil Général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions ainsi que la proposition de création d'un nouvel itinéraire à vocation pédestre et équestre, et après vote à main levée, le conseil municipal demande par 6 voix pour et 1 abstention :

* l'inscription d'un nouvel itinéraire à vocation pédestre et la modification du GR et de l'équestre local au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et s'engage à obtenir toutes les conventions de passages privés et de souscrire une assurance responsabilité civile, d'assurer l'entretien du circuit.

1 - Cas où la convention d'entretien est signée par la commune :

Concernant l'entretien de ces itinéraires, et donc d'ouverture au public, le conseil municipal sollicite l'inscription de ces itinéraires à la convention d'entretien signé avec le Département. et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 octobre 2000 à 20 heures

L'an deux mil, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 septembre 2000

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, P. LAURENT, Mrs G. VALENTIN, R. BOUREL, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Absent : Mr J-C. PITAUT

Secrétaire : Mr G. VALENTIN

Ordre du jour :

- * *Présentation et vote du Budget Supplémentaire 2000,*
- * *Salle polyvalente "La Belle Alouette" :*
 - *achat d'une cireuse-lustreuse,*
 - *règlement et tarifs de location,*
- * *Acquisition d'un meuble à cadastre,*
- * *Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Budget Supplémentaire 2000

Mr le Maire présente le Budget Supplémentaire 2000 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement : Dépenses et recettes s'élèvent à 45 000,00 F
Investissement : Dépenses et recettes s'élèvent à 526 768,00 F

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2000 ainsi présenté.

2 - Salle polyvalente "La Belle Alouette" :

*** Règlement et tarifs de location**

Mr le Maire invite le conseil municipal à déterminer les tarifs de location de la salle polyvalente sise au lieu-dit "La Belle Alouette" qui seront applicables à compter du samedi 7 octobre 2000 (annexe 1).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les tarifs de location ainsi définis (annexe 1) pour les locations de la salle polyvalente "La Belle Alouette" à compter du 7 octobre 2000 et charge Mr le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE "La Belle Alouette"

A COMPTER DU 7 OCTOBRE 2000

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	1 100 F	2 200 F	avec
2 jours 1 journée + 1 retour	1 500 F	3 000 F	avec
Mariage 1/2 journée	800 F	1 600 F	avec
Mariage 1/2 journée+retour	1 200 F	2 400 F	avec
Repas famille midi ou soir	550 F	1 100 F	avec
Repas famille 1 journée	850 F	1 700 F	avec
Salle seule (réunions)	400 F	400 F	avec
Soirée dansante ou spectacle	400 F		avec
Vin d'honneur	400 F		avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			100 F
Association	Gratuit		
Caution	3 000 F (idem pour associations saint-gantonnaises)	6 000 F	

Vaisselle et sono comprises dans location seulement aux habitants de la commune de St Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 400 F (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonnaises, même tarif que les Saint-Gantonnaises.

*** Conditions générales de location de la salle polyvalente "La Belle Alouette"**

Mr le Maire invite le conseil municipal à déterminer les conditions générales de location de la salle polyvalente sise au lieu-dit "La Belle Alouette" qui seront applicables à compter du samedi 7 octobre 2000 (annexe 2). Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les conditions générales de location ainsi définies (annexe 2) pour les locations de la salle polyvalente "La Belle Alouette" à compter du 7 octobre 2000 et charge Mr le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

CONDITIONS GENERALES

Article 1er : La salle polyvalente appartient à la commune de Saint-Ganton. Son utilisation, son règlement et ses tarifs sont de la compétence du conseil municipal.

Article 2 : Les tarifs de location sont fixés par une délibération du conseil municipal. Cette délibération est susceptible de modifications.

Article 3 : Seule la personne signataire du contrat de location sera tenue responsable et toutes pièces (chèque, etc...) devront être en son nom. Toute association demandeuse est supposée avoir donné pouvoir à son Président pour la signature du contrat de location.

Article 4 : La salle sera louée à la personne qui l'aura retenue la première, qu'elle soit de la commune ou non. Aucun ordre de priorité n'étant retenu. Par contre, la salle sera réservée aux Saint-Gantonnois la semaine du 4^e week-end de chaque mois, à condition de réserver 2 mois à l'avance.

Article 5 : A la signature du contrat, un chèque caution est remis suivant les tarifs en vigueur. Le prix fixé sera acquitté lors de la remise des clés. En cas de désistement, dans un délai supérieur à 31 jours, le chèque caution sera rendu. Dans le cas inférieur à 31 jours, 50 % de la location seront dûs, avant la remise du chèque caution.

Article 6 : Le contrat de location définira précisément les locaux utilisés. Les locaux non prévus dans le contrat de location ne devront en aucun cas être occupés sous peine de l'application de plein droit d'une location supplémentaire selon les tarifs en vigueur pour ces locaux non mentionnés dans le contrat initial.

Article 7 : Préalablement à la signature du contrat, sera remis au demandeur le rapport des consignes de sécurité qu'il s'engage à respecter ; par ailleurs, un état descriptif du matériel mis à sa disposition sera dressé et un exemplaire lui sera remis.

Article 8 : Les clés seront remises à l'intéressé au plus tôt la veille du jour de location. Toute dérogation à cette règle relèvera de la compétence du Maire qui en appréciera l'opportunité en fonction du planning d'utilisation et des conditions spécifiques motivant une dérogation.

Article 9 : La salle ne peut être utilisée à d'autres fins que celles déclarées dans le contrat de location. Toute sous location est interdite.

Article 10 : Les décorations ou installations particulières, sont interdites, hormis celles autorisées par la commune (scotch et confettis strictement interdits).

Article 11 : Les locaux mis à disposition du demandeur devront être rendus libres de toute occupation et en parfait état au plus tard à 8 heures le lendemain de la location, ou dans le délai inscrit au contrat. La non observation de ce délai obligera le demandeur à acquitter une seconde fois le montant de la location (hors caution).

Article 12 : Les horaires d'occupation sont libres mais devront s'inscrire dans la législation en vigueur.

Article 13 : L'utilisateur sera tenu de respecter les consignes d'utilisation qui lui seront remises, sous forme écrite, préalablement à la signature du contrat de location.

Article 14 : Le nettoyage des locaux, du matériel et le rangement seront effectués par l'utilisateur avant la remise des clés lors de l'état des lieux, dans le délai prévu au contrat de location. Tout manquement à cet article sera sanctionné par des frais de nettoyage supplémentaires pris sur la caution suivant tarifs en vigueur.

Article 15 : Toutes les détériorations devront être signalées à la mairie par les utilisateurs responsables. Ces derniers devront donc vérifier le bon état des appareils, avant et après leur utilisation. Ils devront signaler toute anomalie.

Article 16 : L'utilisateur sera libéré de toute obligation envers la commune, et sa caution lui sera restituée, lorsque le Maire ou son représentant, aura constaté le parfait état du matériel ; le tout, dans les délais prévus au contrat : 1 mois.

Dans le cas où seraient constatées des dégradations des locaux, du matériel ou la disparition de tout ou partie du matériel et du mobilier mis à sa disposition, l'utilisateur sera libéré de ses obligations contractuelles après remplacement du matériel manquant ou (et) réparation des dommages occasionnés, à ses frais, et sous la direction du Maire ou de son représentant. Le montant de la caution étant alors pris en compte pour le règlement des dommages, un complément étant versé par l'utilisateur si le montant des dommages est supérieur à celui de la caution. Si ces dommages étaient inférieurs au montant, la différence serait remboursée à l'utilisateur.

Article 17 : La commune se réserve le droit de résilier la présente convention à tout moment si l'intérêt communal l'exige et ce, sans recours possible du demandeur.

Article 18 : Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et d'y faire rentrer des animaux.

Article 19 : Les associations de Saint-Ganton ont des conditions particulières remplaçant pour elles l'article 5.

Article 20 : Après utilisation, l'utilisateur devra fermer à clé les portes, éteindre la lumière et couper le chauffage.

Si les portes restaient ouvertes du fait de l'utilisateur, et que des vols ou (et) des dégradations étaient commises dans les locaux, l'utilisateur en serait tenu pour responsable et application serait faite de l'article 16 du présent règlement.

Article 21 : En cas d'impossibilité de prêter les équipements, le demandeur ne peut prétendre à aucune indemnité.

Article 22 : Toute non observation de l'une quelconque des prescriptions du présent règlement, ou du contrat de location, fera l'objet de sanctions. Celles-ci pourront aller de l'avertissement écrit adressé par le Maire, à la suppression d'utilisation pour une durée plus ou moins longue, et même, jusqu'à l'exclusion complète sur décision du conseil municipal ; celui-ci sans préjudicier des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées devant les Tribunaux sur décision du conseil municipal, en cas de manquement grave du demandeur à ses obligations contractuelles.

Article 23 : Pour toute manifestation avec partie musicale, littéraire ou artistique se déroulant dans les locaux de la salle polyvalente, l'utilisateur, conformément à la circulaire en date du 19 janvier 1981, s'engage à faire une déclaration, préalablement au spectacle, aux représentants de la Société des droits d'auteurs.

Article 24 : Le présent règlement pourra être modifié par délibération du conseil municipal, sauf pendant la durée d'exécution d'un contrat.

*** Achat d'une monobrosse (cireuse-lustreuse)**

pour salle des fêtes "La Belle Alouette"

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des devis reçus dans le cadre de l'acquisition d'une monobrosse pour l'entretien du parquet de la salle des fêtes sise au lieu-dit "La Belle Alouette" et propose de retenir celui des Etablissements Hygial Ouest de VITRE (35) s'élevant à 11 686,00 F HT soit 13 976,46 F TTC (accessoires aspiration retenus).

Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition chiffrée des Etablissements Hygial Ouest de VITRE (35) correspondante à l'achat d'une monobrosse (accessoires aspiration retenus) pour la somme de 11 686,00 F HT soit 13 976,46 F TTC et charge Mr le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable.

3 - Achat d'un meuble à cadastre

Mr le Maire soumet la proposition chiffrée de SEDI pour la somme de 4 500 F HT soit 5 382 F TTC relative à l'achat d'un meuble à cadastre multifonction mural à géométrie variable.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de voir auprès d'autres organismes avant de prendre une décision définitive mais inscrit la dépense au Budget Supplémentaire 2000.

4 - Questions diverses

*** Affaire FOUGEROUSE**

Les époux FOUGEROUSE demandent un échange du passage desservant la réserve incendie cadastrée Section ZC n° 111 et proposent un passage sur leur parcelle cadastrée n° 302 et la reprise de la partie accès de la parcelle n° 111.

Après discussion, le conseil municipal refuse de céder la parcelle cadastrée Section ZC n° 111 étant donné l'existence d'une fontaine mais propose un nouvel accès par la parcelle n° 301 leur appartenant.

*** Dépôt de pain à la mairie**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la venue de nouveaux gérants à savoir Mle NEVO Karine et Mr LAUNAY Denis. La remise des clés se fera le 31 octobre 2000. Mr le Maire se charge de contacter Maître PINSON, notaire à Pipriac pour l'inventaire et l'établissement d'un nouveau bail. L'ouverture de "La Crémaillère" aura lieu le 11 novembre 2000.

*** Réveillon du 31 décembre 2000**

Mr le Maire fait part des différentes réunions entre présidents d'associations pour l'organisation du Réveillon du 31 décembre 2000 qui aura lieu à la salle des fêtes. Le nombre de personnes sera limité à 120 personnes.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 novembre 2000 à 20 heures

L'an deux mil, le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 24 novembre 2000

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, P. LAURENT, Mrs G. VALENTIN, R. BOUREL, F. THIBAUT, E. LE BARH, J-C. PITAUT

Absent : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour :

- * *Devis complémentaires pour salle polyvalente,*
- * *Etude aménagement du local vaisselle,*
- * *Aménagement scénique de la salle polyvalente,*
- * *Aménagement des abords de la salle polyvalente,*
- * *Indemnités gardiennage église, affichage,*
- * *Devis LERAY-SAUVAGER,*
- * *Organisation des vœux du Nouvel An,*
- * *Questions diverses.*

1 – Devis complémentaires pour salle polyvalente

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des devis pour des travaux à la salle polyvalente à savoir :

- * Fourniture et pose d'un chauffage dans local informatique par EGR pour la somme de 2 837 F HT soit 3 393,05 F TTC,
- * Passage câbles téléphone, sono... par EGR pour la somme de 2 038,30 F HT soit 2 437,81 F TTC,
- * Dépose plaques faux-plafonds par AER pour la somme de 6 287,00 F HT soit 7 519,25 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux devant avoir lieu à la salle polyvalente ci-dessus désignés et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

2 – Etude aménagement local vaisselle

Mr le Maire présente les devis reçus d'entreprises pour l'aménagement du local vaisselle à la salle des fêtes à savoir :

- Lamprier pour les travaux de maçonnerie : fermeture du local gaz en maçonnerie de parpaings jusqu'à la toiture compris enduit sur les deux faces pour la somme de 4 300,00 F HT soit 5 124,80 F TTC,
- Bodiguel-Gauvin pour la fourniture et la pose d'une porte de service, d'un plafond et d'un rayonnage en mélaminé blanc pour la somme de 10 360,00 F HT soit 12 390,56 F TTC,
- SFIC pour le rallongement de la table plonge et la fourniture d'un chariot pour la cuisine pour la somme de 2 450,00 F HT soit 2 930,20 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les devis ci-dessus énoncés et charge Mr le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

3 – Aménagement scénique de la salle polyvalente

Mr le Maire soumet les propositions chiffrées reçues des Etablissements DOUBLET de Avelin (59) et CORA de Lavernose (31) relatives à l'aménagement scénique de la salle polyvalente sise à «La Belle Alouette» à savoir rideau de scène, rideau fonds de scène, centre de scène, podium practical. Après discussion, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir le devis présenté par les Etablissements DOUBLET pour la somme de 93 354,00 F HT soit 111 651,38 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis présenté par les Etablissements DOUBLET de Avelin (59) correspondant à l'aménagement scénique pour la somme de 93 354,00 F HT soit 111 651,38 F TTC et charge Mr le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

4 – Aménagement des abords de la salle polyvalente

Mr le Maire fait part de la nécessité de penser à l'aménagement extérieur de la salle polyvalente sise au lieu-dit « La Belle Alouette » et expose le devis reçu de la SCREG relatif aux travaux de voirie, assainissement EP, divers :

- 1^{ère} phase : 98 879,00 F HT soit 118 259,28 F TTC,
- 2^{ème} phase : 80 081,00 F HT soit 95 776,88 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'il convient de demander d'autres devis ; et autorise Mr le Maire à retenir la proposition chiffrée la moins disante et à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

5 – Indemnités

*** gardiennage église**

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR.INT.A.00.000.50.C. en date du 7 mars 2000, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2000, il a été décidé de revaloriser de 0,8 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2000 est fixé à 731,91 F pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées. Aussi, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser pour l'indemnité gardiennage église la somme de 731,91 F pour l'exercice 2000.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité gardiennage église la somme de 731,91 F pour l'exercice 2000 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

*** affichage**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'accorder aux adjoints administratifs une indemnité d'exercice de missions des préfectures, en compensation de la perte de salaire due au temps partiel non accepté pour un agent à temps non complet et au vu de l'illégalité de la prime d'affichage allouée précédemment en fin d'année.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer pour l'exercice 2000 une indemnité d'exercice de missions des préfectures aux adjoints administratifs,
- de voter une enveloppe de 3 000 F qui prend en compte le montant de référence annuel par cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

6 - Devis LERAY-SAUVAGER

Mr le Maire fait part du devis du géomètre Mr SAUVAGER de Bain de Bretagne relatif à la rectification de virages aux lieux-dits « Brubet », « La Roche », et au rebornage du chemin à l'extrémité Est du village pour un montant HT de 4 210,00 F soit 5 035,16 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de Mr SAUVAGER, géomètre pour un montant HT de 4 210,00 F soit 5 035,16 F TTC,
- charge Mr le Maire de faire signer les pouvoirs aux particuliers suivants : Mrs MARCHAND, PROVOST, ENIZAN, JAN, PINOT, Mme SIMON et la commune de Saint-Ganton,
- et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire, pour permettre une validation auprès du cadastre.

7 - Organisation des vœux du Nouvel An

Mr le Maire propose de se réunir le samedi 6 janvier 2001 vers 19 h 30 à la salle polyvalente pour offrir les vœux du nouvel an, en y conviant l'ensemble de la population, par l'intermédiaire d'une feuille insérée dans le bulletin municipal de décembre avec coupon-réponse, avec soirée dansante qui débutera vers 21 heures animée par Rachel DANIEL. L'organisation sera assurée par les élus et le personnel.

8 - Questions diverses

* Virement de crédits

Suite à l'orage du mercredi 22 novembre 2000, il s'avère indispensable d'acquérir un nouveau poste informatique.

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2000 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<i>Objet des dépenses</i>	<i>Diminution sur crédits déjà alloués</i>		<i>Augmentation des crédits</i>	
	<i>Chapitre Et article</i>	<i>Somme</i>	<i>Chapitre et article</i>	<i>Somme</i>
Constructions « salle polyvalente »	2313-986	-15 624,25 F		
Matériel de bureau et informatique			2183	+ 15 624,25 F

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

* Dégâts suite à orage du 22/11/2000

Mr le Maire fait part au conseil municipal des dégâts occasionnés suite à l'orage du 22 novembre dernier : photocopier endommagé, réparation pour la somme de 2 421,90 F TTC ; système téléphonique CTO, en attente de propositions chiffrées de CTO, SOS Télécommunication et Sécurité et Téléphonie Centrale, partenaires de France Télécom.

*** Repas du conseil municipal de fin d'année**

Mr le Maire propose au conseil municipal de partager, pour cette fin d'année, un repas le samedi 6 janvier 2001 vers 12 h au restaurant « La Crémaillère ». Y seront également invités les conjoints et le personnel.

*** Réveillon du 31 décembre 2000**

Mr le Maire fait part du vif succès rencontré auprès de la population de Saint-Ganton avec 118 adultes et 12 enfants inscrits pour le réveillon du 31 décembre 2000 .

*** Ouverture du débit de boissons-restaurant-dépôt de pain**

Mr le Maire annonce que le boulanger de Sainte-Anne sur Vilaine ne souhaite plus livrer le dépôt de pain à Saint-Ganton. Les gérants ont pris contact avec le boulanger de Saint-Just qui assure la livraison depuis le 28 novembre.

*** Commission sécurité : salle des fêtes**

Mr le Maire indique que la porte, exigée par la commission sécurité, ne sera pas livrée cette année. Il demande qu'une relance soit faite auprès de JL COORDINATION, Mr LAINE, coordonnateur sécurité-prévention de la santé pour obtenir le DIUO (dossier intervention ultérieure sur l'ouvrage).

*** Pact Arim**

Au 1^{er} janvier 2001, une phase d'étude relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat commencera sur le territoire communautaire.

*** Sentiers**

Suite à une rencontre en mairie avec Mme BASILE du Conseil Général, Mr Eugène LE BARH expose la modification du circuit équestre (village de Beaucel contourné).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification du parcours équestre et charge Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

BUDGET 2000 : Section FONCTIONNEMENT

RECETTES		Montant	DEPENSES		Montant
Revenus de gestion courante : (redevances diverses, locations)		9 850,00 F	Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, fournitures, publication, entretien Voirie, assurances, téléphone, Timbres, impôts...)		405 810,38 F
Impôts directs		260 773,00 F	Frais de personnel		341 010,00 F
Dotations, subventions et participations		765 114,00 F	Autres charges de gestion courante (subventions, aide sociale département particip aux syndicats, service incendie)		215 745,00 F
Autres produits de gestion courante		46 150,00 F			
Produits financiers			Intérêts des emprunts		88 757,00 F
Atténuation de charges		6 169,00 F	Atténuation de produits		1 100,00 F
Produits exceptionnels		17 910,00 F	Charges exceptionnelles		4 784,00 F
Travaux en régie		45 000,00 F	Dotations aux amortissements		3 007,00 F
Excédent reporté		786 547,78 F	Autofinancement des investissements		877 300,40 F
TOTAL RECETTES		1 937 513,78 F	TOTAL DEPENSES		1 937 513,78 F

DOSSIER SALLE POLYVALENTE

1) L'histoire des bâtiments de la Belle Alouette.

Agrandie et rénover en cette fin de siècle, la salle polyvalente de « La Belle Alouette » a une histoire d'Ecole Publique et de Mairie de 120 ans.

Dans les années 1870, la mairie est un peu itinérante dans des lieux privés et l'école publique des garçons du « Jarillé » est insalubre.

Pour éviter la fermeture de cette dernière, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François GEFFLOT Maire, décide le 17 mai 1875 de construire une mairie - école des garçons à « La Belle Alouette ».

Le coût estimatif est de 19 520 F financé à hauteur de 12 000 F par la vente de 28 hectares de terrains communaux, par une augmentation des impôts et des subventions de l'Etat et du Département. Adjudication le 30 juin 1879.

Dirigés par les architectes LUPERGE et DUPUIS, les travaux sont réceptionnés provisoirement le 27 décembre 1880.

La commune est dans une phase de croissance démographique ; le chemin départemental n° 53 de Saint-Ganton à Senonnes prend son départ à « La Belle Alouette » (avant sa prolongation jusqu'au carrefour du grand chemin) et est achevé vers 1895.

L'école des filles de la maison Saint-Michel devenant trop petite et suscitant problèmes, le conseil municipal décide le 1^{er} janvier 1899 d'adjoindre au bâtiment de « La Belle Alouette » une classe de filles et des préaux. Le devis est de 5 500 F, comprenant les plans de Monsieur LELIEVRE de Guipry.

Cette aile (symétrique de la classe des garçons) est achevée le 2 avril 1902.

L'expansion communale se poursuivant, une deuxième classe de garçons est créée en 1936.

Les années qui suivent, la population décline, le nombre d'élèves diminue ce qui oblige la fermeture des écoles publiques en juin 1942.

La mairie trouve des pièces supplémentaires, les classes deviennent salles de réunions ; le logement de l'instituteur devient logement privé.

Sources : articles APAR dans bulletin « L'Alouette »

2) La réhabilitation du bâtiment.

Lors de sa séance en date du 28 février 1998, le conseil municipal décide de contacter le cabinet Art Concept de Lohéac et Mr PHILOUZE de Montfort /Meu pour une pré-étude des travaux de la salle de « La Belle Alouette ».

Le 19 mars 1998, Mr Bernard GEFFLOT, Maire annonce la proposition de pré-étude pour l'aménagement de la salle des fêtes établie par Mr PHILOUZE pour la somme de 12 000 F HT soit 14 472,00 F TTC.

La pré-étude de faisabilité étudiée en réunion de conseil municipal le 20 avril 1998 est présentée aux associations et à la commission bâtiments. Le conseil municipal souligne qu'il devra être défini les réels besoins des associations et des habitants. En ce qui concerne la municipalité, il devra être revu les possibilités financières.

Le 22 septembre 1998, Mr le Maire fait part des différentes subventions possibles pour cet investissement.

Le 3 décembre 1998, Mr le Maire est autorisé à lancer l'appel d'offres pour le choix d'un architecte.

Le 28 janvier 1999, Mrs PHILOUZE et GLO, architectes sont retenus pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente sise au lieu-dit « La Belle Alouette » pour un montant de 127 500 F HT soit 153 765 F TTC du fait de leur bonne connaissance du projet.

Le 7 mai 1999, la mission coordination sécurité-santé est confiée à JL COORDINATION pour 18 500 F HT soit 22 311 F TTC. Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de procéder à une recherche d'amiante dans ce bâtiment communal ; coût s'élevant à 2 300 F HT.

Le 4 juin 1999, le conseil municipal charge Mr PHILOUZE et ART CONCEPT de la maîtrise d'œuvre relative à l'étude et à la direction des travaux pour un estimatif de 1 660 000 F HT soit 2 220 366,60 F TTC. L'inscription de cette opération est prévue au budget primitif 1999.

Le 1^{er} décembre 1999, Mr le Maire indique que les travaux devraient débuter le 17 janvier 2000 et se terminer le 17 juillet 2000 et annonce les entreprises retenues (annexe n° 1).

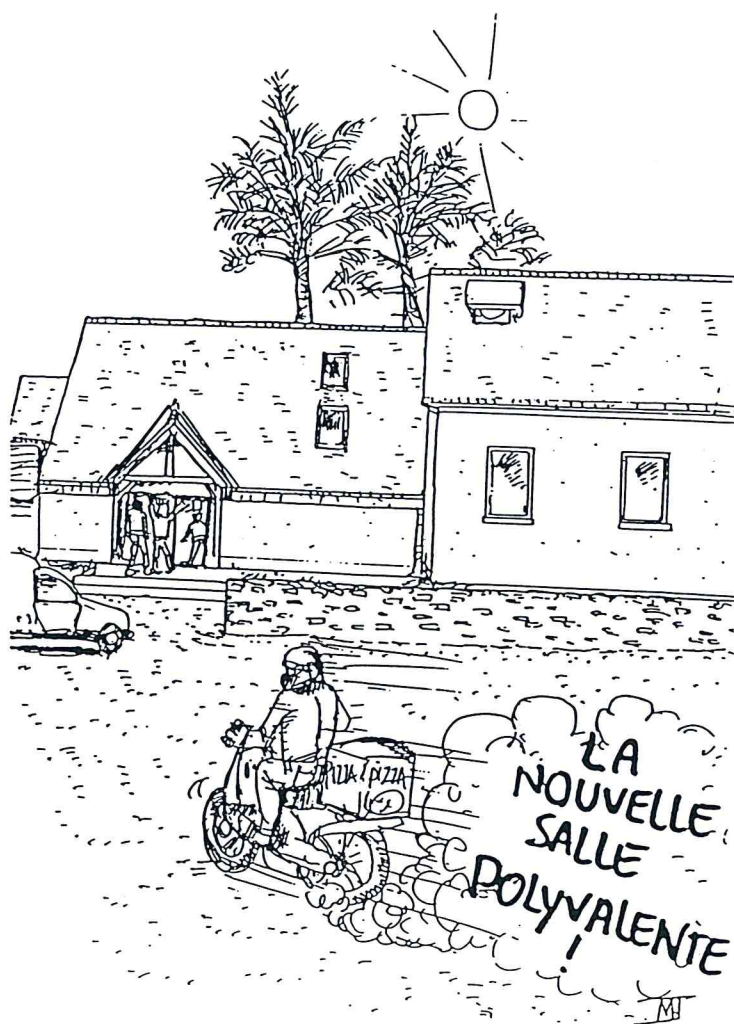
La première réunion de chantier a eu lieu le 30 novembre 1999 pour étudier le planning des travaux. A compter du 17 janvier, les réunions de chantier sont prévues tous les mercredis à 16 heures.

Le 4 février 2000, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est passé, en raison du réajustement des estimations initiales, des prestations complémentaires et des modifications apportées en cours d'étude. Le marché est porté de 122 655,02 F HT à 140 292,52 F HT soit 169 192,78 F TTC.

En juillet 2000, il est nécessaire de passer des avenants (annexe n° 2).

Cette opération a été subventionnée par les organismes suivants :

Conseil général	438 444,00 F (au titre bâtiments communaux)
Conseil général	206 334,00 F (création d'une scène équipée et de vestiaires)
Conseil régional	461 130,00 F
Communauté communes du canton de Pipriac	115 804,27 F



SAINT GANTON

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

ANALYSE DES OFFRES GENERALES DU 18 OCTOBRE 1999

RECAPITULATIF GENERAL

	ENTREPRISES MOINS DISANTES	OUVERTURE DES PLIS DU 21 JUIL. 99	ELARGISSEMENT DE LA CONSULT. DU 27 SEP. 99 OU DU 08 OCT. 99	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS APRES ANALYSE HT	VARIANTES PROPOSEES HT	MONTANT AVEC VARIANTES HT	MONTANTS TTC AVEC VARIANTES	RAPPEL ESTIMATION	
									HT	TTC
1 GROS-ŒUVRE	LAMPRIER	742 215,59 F	LAMPRIER	LAMPRIER	676 698,26 F	0,00 F	676 698,26 F	816 098,10 F	650 000,00 F	783 900,00 F
2 CHARPENTE	BODIGUEL-GAUVIN	83 345,80 F		BODIGUEL-GAUVIN	83 345,80 F	-1 666,92 F	81 678,88 F	98 504,73 F	80 000,00 F	96 480,00 F
3 COUVERTURE ETAN.	CHATEL	178 496,76 F		CHATEL	178 496,76 F	0,00 F	178 496,76 F	215 267,09 F	166 000,00 F	200 196,00 F
4 MENUIS. EXT. INT. FERM.	BODIGUEL-GAUVIN	206 545,00 F		BODIGUEL-GAUVIN	206 545,00 F	7 256,70 F	213 801,70 F	257 844,85 F	225 000,00 F	271 350,00 F
5 CLOISONNEMENT & ISOL.	VERPILLOT-CHAUVIN	73 964,52 F	BODIGUEL-GAUVIN	BODIGUEL-GAUVIN	65 988,20 F	0,00 F	65 988,20 F	79 581,77 F	60 000,00 F	72 360,00 F
6 FAUX-PLAFONDS	RENARD	23 485,48 F		RENARD (A&S)	23 485,48 F	0,00 F	23 485,48 F	28 323,49 F	36 500,00 F	44 019,00 F
10 ELEC. CHAUFF. VMC			EGR	EGR	334 725,98 F	16 594,40 F	351 320,38 F	423 692,38 F	280 000,00 F	337 680,00 F
7 PLOMBERIE			PELERBE	PELERBE	30 112,00 F	0,00 F	30 112,00 F	36 315,07 F	35 000,00 F	42 210,00 F
8 CARRELAGE	FRANGEUL	64 704,50 F		FRANGEUL	64 704,50 F	1 297,00 F	66 001,50 F	79 597,81 F	51 000,00 F	61 506,00 F
9 PEINTURE	MARGUE	60 439,00 F		MARGUE	60 439,00 F	0,00 F	60 439,00 F	72 889,43 F	65 000,00 F	78 390,00 F
TOTAL		1 433 196,65 F			1 724 540,98 F	23 481,18 F	1 748 022,16 F	2 108 114,73 F	1 648 500,00 F	1 988 091,00 F

* REMISE FAITE POUR LOTS GROUPES 2 ET 4 (83 345 F 80 x 2 % et 206 545 x 2 %)

(Annexe n° 1)

SAINT GANTON
REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES
TABEAU DES AVENANTS

Le 11-juil-00

	ENTREPRISES	MONTANTS H.T. BASE	MONTANTS H.T. DES VARIANTES	MONTANT H.T. DES MARCHES	MONTANTS TTC DES MARCHES	AVENANTS		MONTANT H.T. DES AVENANTS	MONTANT TTC DES AVENANTS
						P.V.	M.V.		
1	GROS-ŒUVRE	676 698,26 F	0,00 F	676 698,26 F	816 098,10 F	35 694,16 F	0,00 F	35 694,16 F	42 690,22 F
2	CHARPENTE	83 345,80 F	-1 666,92 F	81 678,88 F	98 504,73 F	29 990,00 F	-7 757,20 F	22 232,80 F	26 590,43 F
3	COUVERTURE ETAN.	178 496,76 F	0,00 F	178 496,76 F	215 267,09 F	2 569,00 F	0,00 F	2 569,00 F	3 072,52 F
4	MENUI. EXT. INT. FERM.	206 545,00 F	7 256,70 F	213 801,70 F	257 844,85 F	21 925,00 F	0,00 F	21 925,00 F	26 222,30 F
5	CLOISONNEMENT & ISOL.	65 988,20 F	0,00 F	65 988,20 F	79 581,77 F	53 849,80 F	-15 030,00 F	38 819,80 F	46 428,48 F
6	FAUX-PLAFONDS	23 485,48 F	0,00 F	23 485,48 F	28 323,49 F	7 761,60 F	0,00 F	7 761,60 F	9 282,87 F
10	ELEC. CHAUFF. VMC	334 725,98 F	16 594,40 F	351 320,38 F	423 692,38 F	8 346,65 F	-5 388,50 F	2 958,15 F	3 537,95 F
7	PLOMBERIE	30 112,00 F	0,00 F	30 112,00 F	36 315,07 F	2 431,00 F	0,00 F	2 431,00 F	2 907,48 F
8	CARRELAGE	64 704,50 F	1 297,00 F	66 001,50 F	79 597,81 F	0,00 F	-13 726,90 F	-13 726,90 F	-16 417,37 F
9	PEINTURE	60 439,00 F	0,00 F	60 439,00 F	72 889,43 F	0,00 F	-1 872,50 F	-1 872,50 F	-2 239,51 F
	TOTAL	1 724 540,98 F	23 481,18 F	1 748 022,16 F	2 108 114,72 F	162 567,21 F	-43 775,10 F	118 792,11 F	142 075,36 F

(Annexe n° 2)

SYNTHESE DES PRINCIPALES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
PRISES AU COURS DU DEUXIEME SEMESTRE 2000

OBJET : PHASE D'ETUDE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT.

Monsieur LE BECHENNEC, Directeur du PACT ARIM d'Ille-et-Vilaine puis Messieurs BOSSARD et SOURDAINE, ses Collaborateurs, exposent les modalités relatives au déroulement de la phase d'étude préalable à l'Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat dont les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui envisagent de réhabiliter des logements pourront bénéficier durant les années 2001, 2002 et 2003.

L'Assemblée prend acte des informations données par les Représentants du PACT ARIM puis les invite à insérer dans l'étude une clause mettant en exergue la nécessité d'intégrer l'ensemble des bâtiments susceptibles d'être transformés en logements dans le dispositif de l'O.P.A.H. à intervenir.

OBJET : VALIDATION DE LA CHARTE DE TERRITOIRE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE.

Le Président présente au Conseil Communautaire la charte de territoire élaborée par le Conseil d'Orientation du Pays de Redon et de Vilaine.

Suite à son exposé, il invite l'Assemblée à se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider la charte de territoire du Pays de Redon et de Vilaine et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

OBJET : CONVENTION D'ASSOCIATION POUR L'ELABORATION D'UN CONTRAT DE PAYS.

Le Président donne connaissance au Conseil Communautaire d'un courrier de Madame la Présidente du Conseil d'Orientation du Pays de Redon et de Vilaine ayant pour objet de proposer la passation d'une convention pour l'élaboration d'un contrat de pays.

L'engagement de chaque structure partenaire sera formalisé dans cette convention et la participation financière des collectivités constituant le Pays de Redon et de Vilaine sera calculée de la manière suivante :

- 50 % en fonction du potentiel fiscal de la collectivité.
- 50 % au prorata de sa population.

Ensuite, il invite l'Assemblée à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

1°) approuve la convention d'association pour l'élaboration du contrat de pays de Redon et de Vilaine.

2°) autorise le Président à signer ce document.

3°) décide de prévoir la somme de 13 353,62 Francs au titre de la participation au financement de l'animation et de l'étude de ce contrat de Pays.

OBJET : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE.

Le Président fait savoir au Conseil Communautaire que pour développer et suivre le projet de Pays de Redon et de Vilaine, un Conseil de Développement est créé conformément aux dispositions de la loi n° 95-115 du 04 Février 1995 modifiée du 25 Juin 1999 et du décret n° 2000-909 du 19 Septembre 2000 en associant des élus, des associatifs et des socio-professionnels.

Ce Conseil de Développement aura les rôles suivants :

- Analyse préalable des dossiers
- Actualisation de la charte de territoire
- Participation à l'évaluation
- Prospective

La liste jointe en annexe sera révisée au terme d'une année de fonctionnement.

A l'issue de son exposé, il invite l'Assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la composition du Conseil de Développement du Pays de Redon et de Vilaine.

OBJET : AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FOYER DE VIE POUR PERSONNES HANDICAPEES A PIPRIAC.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PIPRIAC ayant pour objet :

1° - de l'informer du coût réel de la construction du foyer de vie pour personnes handicapées à PIPRIAC. Il s'élève à la somme de 9 054 239,43 francs H.T.

2° - de solliciter en conséquence l'utilisation de ce montant pour le calcul de la subvention communautaire accordée par délibération du 28 Juillet 1998.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de déterminer de la manière suivante le montant de l'aide financière allouée au C.C.A.S. de PIPRIAC pour la réalisation de cet équipement : $9\,054\,239,43 \times 10\% = 905\,423,94$ francs. Elle sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

OBJET : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA C.L.I. DE L'ARRONDISSEMENT DE REDON.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Locale d'Insertion de l'Arrondissement de Redon relatif au financement du poste de coordonnateur de cette structure et délibération, le Conseil Communautaire accepte de contribuer, avec les autres collectivités organisatrices de chantiers d'insertion professionnelle, au financement des 20 % du coût de ce poste.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACHAT, PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DE TERRAINS INCLUS DANS LA Z.A. « DES BIAUCES » A LOHEAC.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de la délibération du Conseil Municipal de LOHEAC ayant pour objet de solliciter le transfert des terrains situés dans sa zone d'activités « des Biauces » à la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC.

Cette disposition permettrait l'obtention de la Dotation de Développement Rural réservée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, maîtres d'ouvrage des travaux d'aménagement de zones d'activités.

Ensuite, il invite l'Assemblée à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1° - émet un avis favorable à la requête susvisée présentée par les Elus de LOHEAC.

2° - précise que les modalités et le prix de cession de ces biens seront déterminés au cours de la prochaine séance.

OBJET : AVENANT N° 1 A LA DELIBERATION DU 28 JUILLET 1998 FIXANT LE REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX DECHETTERIES.

Afin de répondre à l'attente des artisans et commerçants, le Conseil Communautaire, après délibération, par 15 voix pour et 1 abstention, décide de porter de 2 à 5 m³ le volume des déchets inertes et non recyclables pouvant être déposés par ceux-ci chaque semaine dans les déchetteries communautaires. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} Décembre 2000.

En conséquence, le second paragraphe de l'article 8 du règlement intérieur relatif aux déchetteries sera libellé comme suit : *« Les artisans et commerçants pourront déposer les déchets inertes et non recyclables décrits à l'article 15. Ils seront facturés proportionnellement au volume apporté, sur la base de 60 F/m³, avec un apport maximum limité à 5m³ par semaine ».*

OBJET : REALISATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE « LA MAREE TURBALLAISE » DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE COURTBOUTON.

Durant cette délibération, Monsieur Yannick PINSON a quitté la séance.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 21 Mars 2000 relative à la vente d'un terrain sis dans la zone d'activités de Courtbouton, au profit de la Société « La Marée Turballaise » à PIPRIAC, et ce afin de lui permettre d'implanter un bâtiment à usage professionnel.

Ensuite, il fait savoir que la surface figurant sur le document d'arpentage établi par le Cabinet GEOMAT, SELAFA de Géomètres-Experts, ressort à 5 997 m². La configuration de ce terrain respecte les marges de recul liées respectivement à la Route Départementale n° 177 et au projet de construction d'un pont permettant le regroupement des deux parties de la zone d'activités traversée par cet axe routier.

A l'issue de son exposé, il invite l'Assemblée à fixer les conditions de cession de ce terrain cadastrée section YK n° 377.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) décide de vendre le terrain susvisé à la Société « La Marée Turballaise » 7, Place de Verdun à PIPRIAC, moyennant le prix de 4 F X 5 997 m² = 23 988 Francs.

2°) précise que la clause suivante sera stipulée dans l'acte authentique : *« le bâtiment à usage professionnel prévu par la Société « La Marée Turballaise » devra être construit dans le délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte portant transfert de propriété. En cas de non-respect de ce délai, la vente serait caduque »*

3°) autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique rédigé par Maître PINSON, Notaire à PIPRIAC.

OBJET : VŒU RELATIF AU PROJET DE CREATION D'UNE ANTENNE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE, DANS LE CADRE DE LA DECONCENTRATION DE LA B.D.I.V.

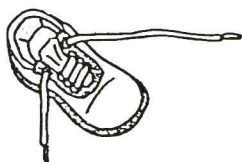
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-François LESACHER, Conseiller Général, chargé de la Culture, sur le projet de création d'une antenne de la bibliothèque départementale dans le Sud de l'Ille-et-Vilaine, le Conseil Communautaire :

1° - se félicite de cette perspective qui tend à susciter le développement de la lecture.

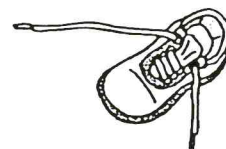
2° - souligne qu'en raison de sa situation géographique au sein du secteur rural du Pays de Redon, le Canton de Pipriac constitue un lieu adéquat pour l'accueil de cette activité culturelle de proximité qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'aménagement harmonieux du territoire départemental.

3° - souhaite vivement que le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine puisse retenir le site de PIPRIAC pour l'implantation de l'antenne susvisée.

4° - exprime sa reconnaissance aux Membres de l'Assemblée départementale pour la mise en place d'un Point 35 Multimédia au Collège d'enseignement secondaire de Pipriac. En effet, cet équipement est très apprécié par les nombreuses personnes qui en bénéficient.



Commission Sentiers

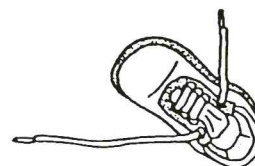
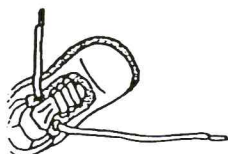
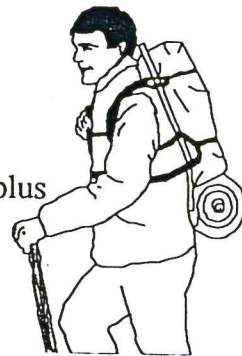


La commission sentiers peut être contente car non seulement nos sentiers sont reconnus par le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.), ce qui nous permet d'avoir une subvention de la part du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

En plus le Magazine Pays de Bretagne nous sollicite pour des idées de balades en Pays de Vilaine, dont notre commune fait partie.

Nous leur faisons parvenir des renseignements sur notre patrimoine et notre situation géographique privilégiée, étant une des communes les plus hautes de notre région, et ayant des points de vues magnifiques.

Quelle belle commune !





Rando Ouest-France



Une réflexion s'est engagée durant l'automne sur le devenir de la Rando Ouest-France.

Pour les raisons suivantes, le Conseil d'Administration souhaite ajourner le projet d'une Rando Ouest France pour 2001

- Elle repose essentiellement sur le départ d'Alain TAILLARD et l'arrivée "tardive de son successeur.
- Il s'agit également du point de vue de la plupart des professionnels engagés dans l'organisation de la manifestation.
- Il est également important d'achever le bilan de la manifestation.
- Il faut pouvoir tout de suite proposer la Rando sous une nouvelle forme, parcours moins sportifs, parcours en boucle, parcours transversaux. Il va falloir prendre le temps de mettre en place cette nouvelle organisation.
- Dernière raison, non la moindre: la législation en matière d'organisation de manifestations physiques et sportives, qui va modifier quelque peu les charges administratives. Il va être nécessaire de mettre en place une organisation y répondant.

La prochaine Rando Ouest-France au lieu le dimanche 2 juin 2002

Par contre, le principe d'une Rando des bénévoles ayant fait l'unanimité, il est proposé de l'organiser à la date prévue en 2001 : le dimanche 3 Juin 2001

Actuellement, je ne connais pas le lieu de la manifestation, mais je sais que cette rando sera pédestre, en boucle qu'elle aura lieu le matin du 3 juin. Les bénévoles se retrouveront le midi au tour d'un pot (intime environ 1500 à 2000 personnes) le reste de l'après-midi il y aura des animations.

Dés que j'aurai des nouvelles vous serez prévenus par vos associations ou la municipalité.

Je vous remercie encore de votre participation si nombreuse qui fait le charme de St Ganton.

E. LE BARH





Concours des Maisons Fleuries

Résultat pour l'an 2000

Avec Jardin

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| <i>1^{er}</i> | <i>Mme Massiot Gisèle</i> |
| <i>2^{ème}</i> | <i>Mme Boulais Jacqueline</i> |
| <i>3^{ème}</i> | <i>Mme Marchand Emilienne</i> |

Sans Jardin

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| <i>1^{er}</i> | <i>Mr et Mme Brunard Henri</i> |
| <i>2^{ème}</i> | <i>Mme Leroux Simone</i> |
| <i>3^{ème}</i> | <i>Mme Debarre Marie</i> |

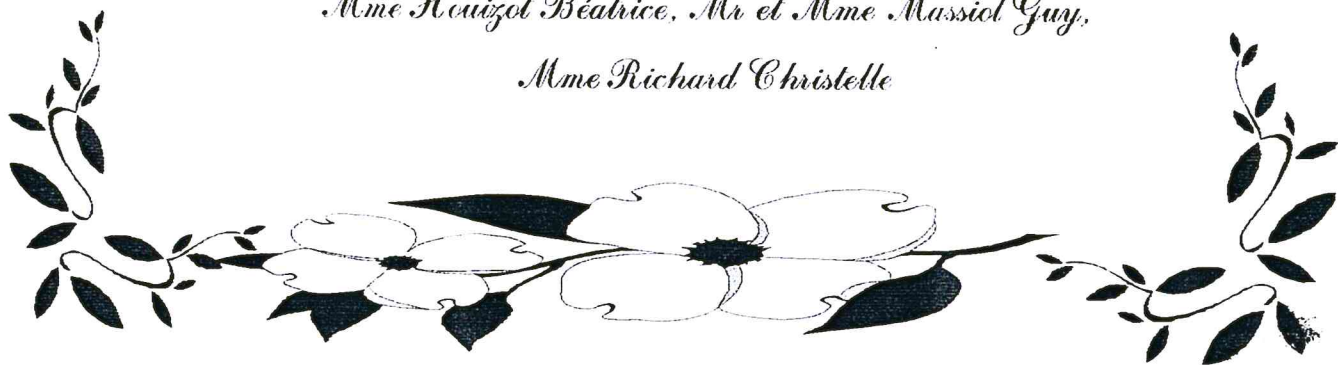
et la participation de:

par ordre alphabétique

Mr Bourel André, Mr Charrier Thierry, Mme Geay Monique,

Mme Houizot Béatrice, Mr et Mme Massiot Guy,

Mme Richard Christelle



CONCOURS INTERCANTONAL

des Maisons fleuries

Depuis cette année nous sommes huit communes à participer ensemble au concours des maisons fleuries.

Pour cette année c'est la commune de Saint Just qui organisait et qui par la même occasion rodait cette nouvelle infrastructure, dans l'ensemble tout c'est bien passé.

Je rappelle que les communes de Bruc sur Aff

Guipry

Lohéac

Lieuron

Pipriac

St Ganton

St Just

Sixt sur Aff

sont participantes

Notre Commune était représentée

*Maison avec Jardin : Mr Roger Procher qui fut 1er ex de la catégorie
Mme Marie Thérèse Le Barh*

*Maison sans Jardin : Mr Jean Baptiste Porcher
Mr Joseph Cottais*

*Je leur dis à tous un grand bravo car leur classement fut des meilleurs.
Et l'année 2001 je souhaite un beau fleurissement de toute la commune.*

E. Le Barh

Bulletin d'inscription

Au concours des Maisons fleuries 2001

Madame Monsieur :

Adresse :

désire s'inscrire au concours des Maisons fleuries 2001

dans la catégorie suivante

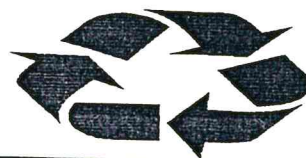
☐ Maison avec jardin

☐ Maison sans jardin

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



Ambassadeurs du tri :

Vous avez rencontré en début de mois de décembre une ambassadrice du tri. Elle vous a remis un mémo-tri et vous a informés sur le bon geste à faire pour trier correctement.

Pourquoi trier ? :

Pour les raisons citées dans l' "Alouette n°23", et aussi pour son coût, car si nous n'avions pas commencer ce tri aujourd'hui la redevance serait beaucoup plus forte (environ + 20 à 25 %, soit un peu plus de 160,00 F au minimum).

Trier ne diminuera pas votre redevance mais évitera qu'elle grimpe trop vite. Je pense que nous sommes dans la bonne voie.

Que deviennent les emballages à recycler ?

- **L'acier** entre dans la fabrication d'objets en acier que nous utilisons tous les jours (automobile, électro-ménager, mobilier, emballage....)
- **L'aluminium** sert à fabriquer des pièces moulées pour les carter de moteurs de voitures, de tondeuses ou de perceuses, des lampadaires de jardins, des montants d'étagères, des radiateurs.
- **Les briques alimentaires** sont composées majoritairement de carton. Les fibres sont recyclées en papier sanitaire et domestique, en nappe papier, en papier cadeau...
- **Les papiers et cartons d'emballage** entrent dans la fabrication d'emballage en papier-carton
- **Les trois types de plastiques** sont recyclés, selon leur caractéristiques, en tubes, tuyaux, contreforts de chaussures, revêtements de sols, fibres synthétiques (anoraks), ou en flacons opaques non alimentaires. Avec 27 bouteilles, on fait un pull.
- **Le verre recyclé** permet la fabrication de nouvelles bouteilles. Les bouteilles en verre sont fabriquées pour moitié avec du verre récupéré.

Bon tri, bonne année et santé pour 2001

LES CLASSES 0



Le dimanche 08 octobre :

Ce début de journée commençait par un vin d'honneur offert par les 20 ans juste après la cérémonie.

Une trentaine de personnes se sont réunies pour la photo de groupe. Pour fêter cet événement, nous étions retrouvées une soixantaine à table à la salle polyvalente totalement rénovée.

Mr Pierre Pinot a reçu le bouquet du doyen offert par les 20 ans. Une ambiance chaleureuse régnait au cours de cette journée.

Le soir, après le bal animé par Peter Renaldi clôturait cette journée avec de l'enthousiasme pour chacun en repartant de la Belle-Alouette.

En espérant de se revoir dans 10 ans.

Ps : un grand merci pour toutes les personnes qui nous ont aidés .

LES 20 ANS

Saint-Ganton

Ensemble Saint Amand - Doyenné de l'Aff

« L'ALOUETTE », le bulletin d'informations communales de Saint-Ganton m'offre un espace pour donner des échos de la vie religieuse.

J'en profite d'abord pour vous dire combien nous avons été sensibles à votre accueil, le Père Fernand DURIF et moi-même, à la simplicité et à la bienveillance des rencontres, comment nous allons de ce fait nous acclimater assez vite, et œuvrer à notre place, avec le Père Joseph GILLES et les laïcs engagés dans les responsabilités pastorales, à faire que nos communautés chrétiennes locales, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans les célébrations officielles de la Sainte Geneviève et de la Sainte Barbe, soient ouvertes et respectueuses des convictions de tous, à l'écoute et disponibles pour toutes les « bonnes causes » humaines localement ou, à un plan plus large, proches des plus démunis et des souffrants, apportent un tonifiant souffle d'espérance.

La vie de la communauté chrétienne de Saint-Ganton sait s'adapter, me semble-t-il, aux conditions pastorales : un bon climat de célébration pour la messe de toutes les 3 semaines, et facilité à participer à des eucharisties dans d'autres églises, les autres dimanches par l'intermédiaire des personnes en responsabilité dans les divers conseils pastoraux, n'hésitez pas à dire vos suggestions pour une vitalité encore plus grande, car nous pouvons toujours faire mieux.

Il y a aussi la vie de l'Ensemble Saint Amand, et la vie du doyenné de l'Aff (Pipriac et Maure), et nous tenons à cette ouverture d'esprit qui nous tourne ensuite vers le diocèse ou même l'Eglise universelle. Nous l'avons marquée par les répétitions de chants, avec les respects des diverses réalités : répétitions d'abord au niveau de tout le doyenné, puis par Ensemble, et enfin, par lieu de célébration des Veillées de Noël. Dans le même sens, existe une équipe de laïcs de préparation au mariage, et nous préparons la création d'une équipe pour la préparation au baptême. La préparation à la confirmation et la célébration sont vécues au niveau du doyenné. Nous mettrons toute notre énergie à ce que les enfants aient plus de facilité, plus de joie, retirent plus de bienfaits de la prière de la messe, par la proposition de « liturgies de la Parole » (les enfants réfléchissent à part durant tout le début de la messe : jusqu'à l'offertoire).

Nous aurons un grand « temps fort » le 7 janvier, avec ce que l'on intitule « la clôture de l'année jubilaire », mais qui sera, en fait, un nouveau départ, plus conscient du fait de tout ce que nous avons vécu en cette année 2000. Nous réduirons le nombre de messes ce week-end là pour signifier comment cette messe est importante, et que nous devons être très nombreux, et nous nous donnerons rendez-vous à Maure, la célébration d'accueil du début de septembre ayant eu lieu à Pipriac.

Ce que bulletin nous donne la possibilité de faire, nous le faisons aussi par les « feuilles de huitaine » qui paraissent depuis fin octobre, et, afin qu'elles soient accessibles à tous, nous en déposerons chez Martine au Relais des Mousquetaires ainsi que chez Karine et Denis au café -restaurant-dépôt de pain la Crémaillère. N'hésitez pas à en emporter pour des anciens ou des malades de votre entourage.

Au nom de mes confrères et en mon nom personnel, je vous redis à tous toute notre sincère amitié, et notre volonté de consacrer nos forces à votre service.

René LAILLE

<u>D A T E S</u>	<u>PIPRIAC</u>	<u>BRUC</u>	<u>LIEURON</u>	<u>LOHEAC</u>	<u>St-GANTON</u>	<u>St-JUST</u>	<u>SIXT</u>
<u>23-24 Décembre</u>	11 h.	9 h. 30		9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>24 Décembre "Veille Noël"</u>	21 h.	18 h.		20 h.			19 h. 30
<u>25 Décembre "Noël"</u>	11 h.		11 h.			11 h.	
<u>30-31 Décembre</u>	11 h.	11 h.	19 h.		9 h. 30		9 h. 30
<u>6-7 Janvier 2001</u>	11 h.		9 h. 30	9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>13-14 Janvier</u>	11 h.	19 h.	11 h.			9 h. 30	9 h. 30
<u>20-21 Janvier</u>	11 h.		19 h.	9 h. 30	9 h. 30		11 h.
<u>27-28 Janvier</u>	11 h.	9 h. 30		11 h.		19 h.	9 h. 30
<u>3-4 Février</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30			9 h. 30	11 h.
<u>10-11 Février</u>	11 h.	11 h.	19 h.		9 h. 30		9 h. 30
<u>17-18 Février</u>	11 h.		9 h. 30	9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>24-25 Février</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30		11 h.	9 h. 30
<u>3-4 Mars</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.		9 h. 30		11 h.
<u>10-11 Mars</u>	11 h.		11 h.	9 h. 30		19 h.	9 h. 30
<u>17-18 Mars</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30		9 h. 30	11 h.
<u>24-25 Mars</u>	11 h.	11 h.	19 h.		9 h. 30		9 h. 30
<u>31 Mars-1^{er} Avril</u>	11 h.			9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>7-8 Avril</u>	11 h.	10 h. 30	9 h. 30			11 h.	9 h. 30
<u>14-15 Avril "Pâques"</u>	21 h. et 17h.	9 h. 30	9 h. 30	11 h.	9 h. 30	9 h. 30	11 h.

Les anciens Combattants

La commémoration s'est déroulée le dimanche 12 Novembre. La messe a été célébrée à la mémoire de tous les morts, anciens combattants et victimes de toutes les guerres.

Après un dépôt de gerbe au Monument aux morts, trois anciens combattants ont reçu des décorations à la salle polyvalente.

Pierre Cottais et Jean Marchand ont eu la croix du Combattant. Henri Geay la médaille commémorative d'Algérie et la médaille d'Afrique du Nord.

Avant d'accrocher ces médailles si bien méritées Monsieur le maire Bernard Gefflot nous a rappelé cette guerre d'Algérie qui a fait trente mille morts où les jeunes du contingent ont fait jusqu'à trente mois de service loin de leur famille.

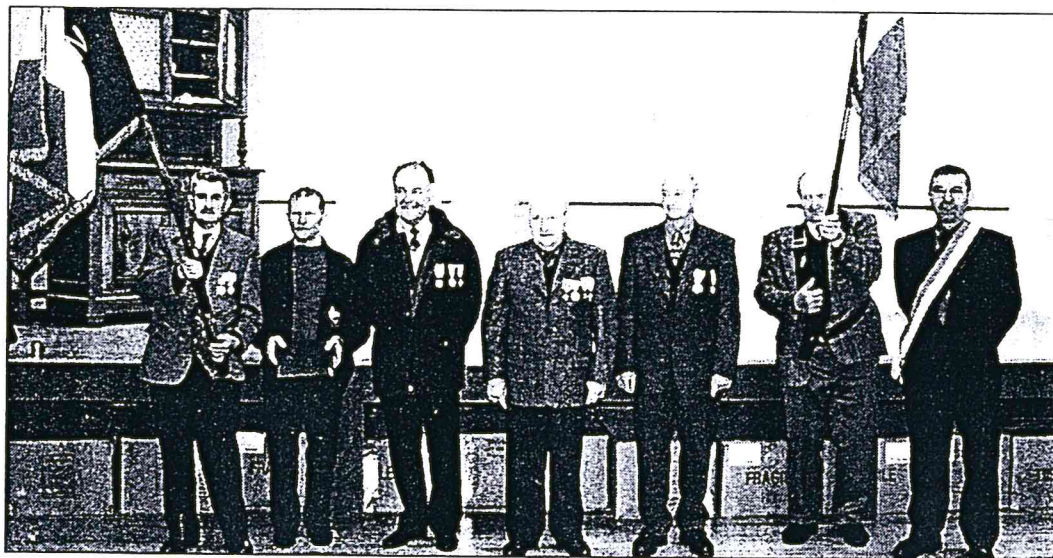
L'après midi s'est poursuivi par un banquet à la Crémaillère, où trente convives ont passé un agréable après midi. Nos aimables restaurateurs nous ont servi un très bon repas.

Je profite de l'occasion pour remercier les bénévoles qui nous ont aidé à nettoyer et embellir le monument aux Morts, tout particulièrement Henri Geay qui a refait la plaque commémorative et qui a gravé le nom de notre camarade René Thibault mort en Algérie.

Le Président

Saint-Ganton

Médailles pour trois anciens combattants



Les trois anciens combattants distingués, au côté des personnalités.

Secteur de Pipriac

Notre association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Pipriac est présente sur sept communes du canton : Pipriac, Lohéac, Lieuron, Sixt et Bruc sur Aff, St-Just et St-Ganton et sur trois autres communes : Langon, La chapelle de Brain et Renac, pour les travailleuses familiales. Elle adhère à la fédération départementale ADMR.

Animée par une équipe de bénévoles, elle est à l'écoute des besoins des familles de tous âges, propose des services à domicile et imagine, avec les partenaires locaux et départementaux, de nouvelles formes de réponses.

Deux travailleuses familiales interviennent chez les familles et assurent une fonction d'accompagnement et de soutien aux personnes lors de naissance, de maladie, de décès, de sortie d'hôpital, ... et des actions d'accompagnement social. Elles sont intervenues également dans le domaine éducatif et à domicile, dans des actions d'éveil de la petite enfance.

Trente trois aides à domicile sont intervenues près des personnes âgées et handicapées pour les soulager et les aider dans l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, préparation des repas... L'aide à domicile apporte également une aide pour les actes essentiels de la vie. Son rôle d'écoute et sa fonction relationnelle sont essentiels pour permettre à ces personnes de rester le plus autonome possible à domicile.

Sur notre commune, pour l'année 2000, neuf personnes âgées sont aidées tout au long de l'année, avec des interventions variables, du passage de trois fois par jour à celui de une fois par semaine de l'aide à domicile suivant le type d'intervention.

Une halte garderie fonctionne avec 16 enfants de trois mois à trois ans, le vendredi de 9H à 17H, dans les locaux du collège rural à Pipriac. Une éducatrice, avec deux parents assurent l'accueil de la petite enfance.

Pour toute demande de renseignements ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------|
| - Permanence ADMR | : Mardi de 14H à 18H
Jeudi de 9H à 12H
Vendredi de 9H à 12H | 02.99.34.45.44 |
| - Service personnes âgées | : Mme Marie-Thérèse TIGER | 02.99.08.73.35 |
| - Service aide à la famille | : Mme Marie MOISON | 02.99.34.31.32 |
| - Service halte garderie | : Mme Catherine MAILLET | 02.99.08.63.00 |
| - Service téléalarme | : M. Jean-Yves LEVESQUE | 02.99.34.31.71 |

L'ETERNELLE JEUNESSE COMME ELLE VA ...

Ce titre du Bulletin de Décembre 1998, nous le reprenons, deux ans après, car point d'autre n'est besoin pour raconter les mois qui s'enfuient avec leurs douleurs, leurs joies, leurs bonheurs de tous les jours et les multiples évènements qui tissent nos vies.

Septembre nous a réunis pour notre pique-nique de rentrée sur le site de l'Etang de CHAUMERAY. Le soleil, capricieux, nous a quand même gâtés pour nos balades et nos jeux. Après un bon goûter avec les "restes", nous sommes rentrés heureux de cette journée, mais aucune chanson pour le retour, quelqu'un nous manquait ...

Le Mardi 10 Octobre, nous avons participé à une " Fête des vendanges" proposée par les Voyages PERRIN et dont nous n'avions entendu que des louanges puisque, chaque automne, plusieurs cars de chez eux prennent la route de CHALONNES S/LOIRE. Après un départ matinal, un solide casse-croûte bien arrosé dans la cave du vigneron était le bienvenu avant de partir en petit train, cahotant et ouvert aux quatre vents, pour une virée dans les vignes où les vendangeurs s'activaient. Après une projection de diapositives pour une meilleure connaissance du terroir, un Crémant de Loire a été servi en apéritif avant d'aller déjeuner à "L'Orée du Bois". Sur la route du retour, les conversations allaient bon train sur notre projet de soirée cabaret pour Novembre.

Le Dimanche 22 Octobre, les adhérents de notre Cercle ont participé nombreux au repas annuel du C.C.A.S. à qui nous adressons nos félicitations pour l'organisation et l'excellent menu servi.

Notre soirée "cabaret" du 25 Novembre est arrivée : nous l'avions bien préparée et le spectacle, que notre élégante amie Michelle a su si bien présenter, a débuté avec notre chanson " A St-Ganton" et histoires, chansons, musiques se sont succédés . Bravo à nos artistes "maison" chanteurs, conteurs et nos musiciens Pierrot à l'harmonica, Lucien au banjo. La saynète du " Mariage " laissera un souvenir durable tant aux interprètes qu'aux spectateurs !!!

Nos remerciements vont également à toutes les personnes qui sont venues nous encourager - et pour certaines de loin -et à tous nos bénévoles qui ont oeuvré pour que tout se déroule très bien.

Une tombola a été organisée au profit du Cercle et les deux superbes lots qui étaient à gagner : une corbeille en rotin confectionnée par notre amie Marie DEBARRE et garni d'une bonne bouteille ainsi qu'un joli foulard de soie peint par Madame MOISON , ont fait deux heureuses.

Voici quatre ans que notre Cercle "Eternelle Jeunesse" soufflait sa première bougie et depuis, nous continuons nos petites assemblées, pique-nique, voyages et nous avons été très heureux de retrouver notre salle des fêtes. Nous remercions et félicitons Monsieur le Maire et son équipe municipale pour tous ces travaux et l'accueil qui nous y est réservé. Nous rappelons que tous les quatrièmes mardis de chaque mois, nous nous retrouvons pour un après-midi récréatif : jeux de palets, de cartes, travaux manuels pour les doigts agiles, nous terminons par un goûter et un café et les gâteaux de nos "pâtissières" sont toujours fort appréciés.

Depuis notre rentrée de Septembre, nous avons tous en mémoire le souvenir de notre cher Président Henri qui nous a quittés ; il nous manque beaucoup. Nous regrettons son dévouement et son sourire, toujours, malgré sa grande fatigue. Nous remercions Marie-Pierre qui continue courageuse et vaillante. Nous l'encourageons de notre mieux à surmonter cette épreuve, elle s'occupe beaucoup de la vie du Cercle voulant poursuivre cette activité commencée avec lui.

Le 2 décembre, nous avons eu le plaisir d'être les invités des Jeunes du Foyer DU MAN pour leur "porte ouverte". Ils nous ont fait découvrir leurs locaux remis à neuf ainsi que leurs équipements de pointe dont ils vont pouvoir tirer les plaisirs propres à leur génération. Nous avons également eu l'occasion de proposer à la vente des cartes de vœux brodées qui ont, très vite, trouvé preneur.

Le Jeudi 7 décembre, pour ne pas faillir à la tradition, nous nous sommes retrouvés au Restaurant de Port de Roche pour notre repas annuel qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

Notre Assemblée Générale aura lieu en JANVIER 2001 - la date n'est pas encore fixée - elle sera suivie comme les autres années par la galette des rois.

En attendant nos prochaines rencontres et en ayant une pensée amicale pour toutes les personnes de notre Cercle qui sont souffrantes, nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

Les Secrétaires,
Marie-Pierre BOURHIS-Christiane GUERIN



LE VIF SUCCES DU FOYER

Depuis le 21 octobre 2000, le foyer des jeunes a ouvert ses portes.

Ce foyer, géré par l'association DU-MAN (nom breton qui signifie : Chez Nous) est composé de 3 salles :

✎ Une *salle détente* comprenant un ensemble hi-fi/vidéo (télévision avec un abonnement à Canal Satellite), un magnétoscope, une chaîne hi-fi et deux canapés donnés gracieusement par des particuliers.

✎ Une *salle jeux - loisirs* avec un billard, un jeu de fléchettes et un baby-foot rénové par les jeunes du foyer.

✎ Une *salle multimédia* munie d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner. L'abonnement d'Internet a été pris auprès d'AOL.



Ce matériel, d'un montant de 31 000 F, a été financé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

De plus, nous avons sollicité l'aide financière de plusieurs organismes (Conseil Général, Conseil Régional, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Mutualité Sociale Agricole). Seuls la DDJS et la MSA ont répondu favorablement à notre demande.

Actuellement, nous attendons l'accord définitif de la MSA pour une aide s'élevant à 10 000 F.

En ce qui concerne la DDJS, elle nous allouera des subventions à chaque projet qui sera réalisé au sein du foyer.

Des activités assez diverses seront proposées au foyer :



✎ Au niveau culturel : fest-noz, soirée karaoké, concert, soirée cinéma, labo photo...

✎ Au niveau sportif : canoë/kayak, escalade, course d'orientation, tournois (baby-foot, billard, jeu de fléchettes)...

Actuellement, le foyer compte 44 adhérents, nombre qui dépasse toutes nos espérances (30 envisagés).

75 % des adhérents viennent de la commune.



Les jeunes, comblés d'occuper les locaux mis à disposition par la commune, sont âgés de 12 à 25 ans voire plus. Vu le nombre considérable d'adhérents inscrits, le foyer est occupé régulièrement le week-end et les jours de semaine.

Nous avons ouvert les portes du foyer à la population Saint-Gantonnoise le 2 décembre. Nous avons rencontré un vif succès lors de cette journée. Mais, nous regrettons que peu de jeunes de la commune se soient déplacés.

Cette journée s'est clôturée par un pot de l'amitié offert au CCAS, à la municipalité et à toutes personnes qui ont contribué à l'aménagement du foyer.

Par le biais du bulletin, nous tenons encore à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien et particulièrement au Cercle de l'Eternelle Jeunesse qui a confectionné des gâteaux vendus au profit du foyer.

Merci à tous et Bonnes fêtes de fin d'année

L'Association DU MAN

ASSOCIATION OMNISPORTS SAINT- GANTON

Malgré le mauvais temps, le championnat de football est déjà bien lancé. L'équipe fanion qui évolue en deuxième division compte 3 victoires; dont une en coupe de district face au Rrulais/Comblessac, équipe d'un niveau supérieur, et 2 en championnat. Cette année l'équipe réserve est composée de joueurs de Langon et de Saint Ganton. En effet, cette saison nous avons décidé de nous joindre à Langon afin de permettre la survie de notre seconde équipe.

Classement de l'équipe première :

1 - Sainte-Anne	25
2- Cadets de Bains	23
3 - Saint-Malo de Phily	20
4 - Mernel	20
5 - Langon	20
6 - Guipry	19
7 - Lieuron	19
8 - Redon USSC	19
9 - Redon AC	16
10 - Saint-Ganton	12
11 - Pipriac	11
12 - Campel	11



Saint-Ganton se classe 10 ème mais avec 2 matchs de retard.

Classement des buteurs :

Loic Poulain	10
Alexandre Houizot	4
Ludovic Leray	4
Arnaud Lechevallier	3

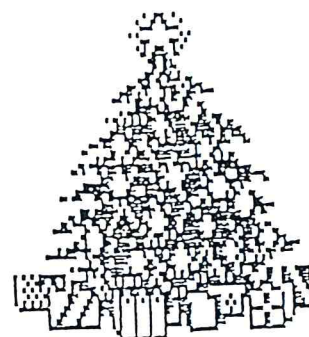
Comité des fêtes

Spectacle de Noël

Samedi 23 Décembre 2000 à 15 heures

Salle polyvalente de St Ganton

Conte musical illustré : **BARBAMOUSS**



présenté par le théâtre " Le Petit Lait" de Carquefou

Arrivée du Père Noël à 16h30

Entrée Gratuite

Ouvert à tous

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 3 Février 2001 à 20h30

200 points supplémentaires aux équipes engagées
avant 20h30

Venez nombreux

Nous envisageons courant **MARS** une soirée :

Potée ?

Couscous ?

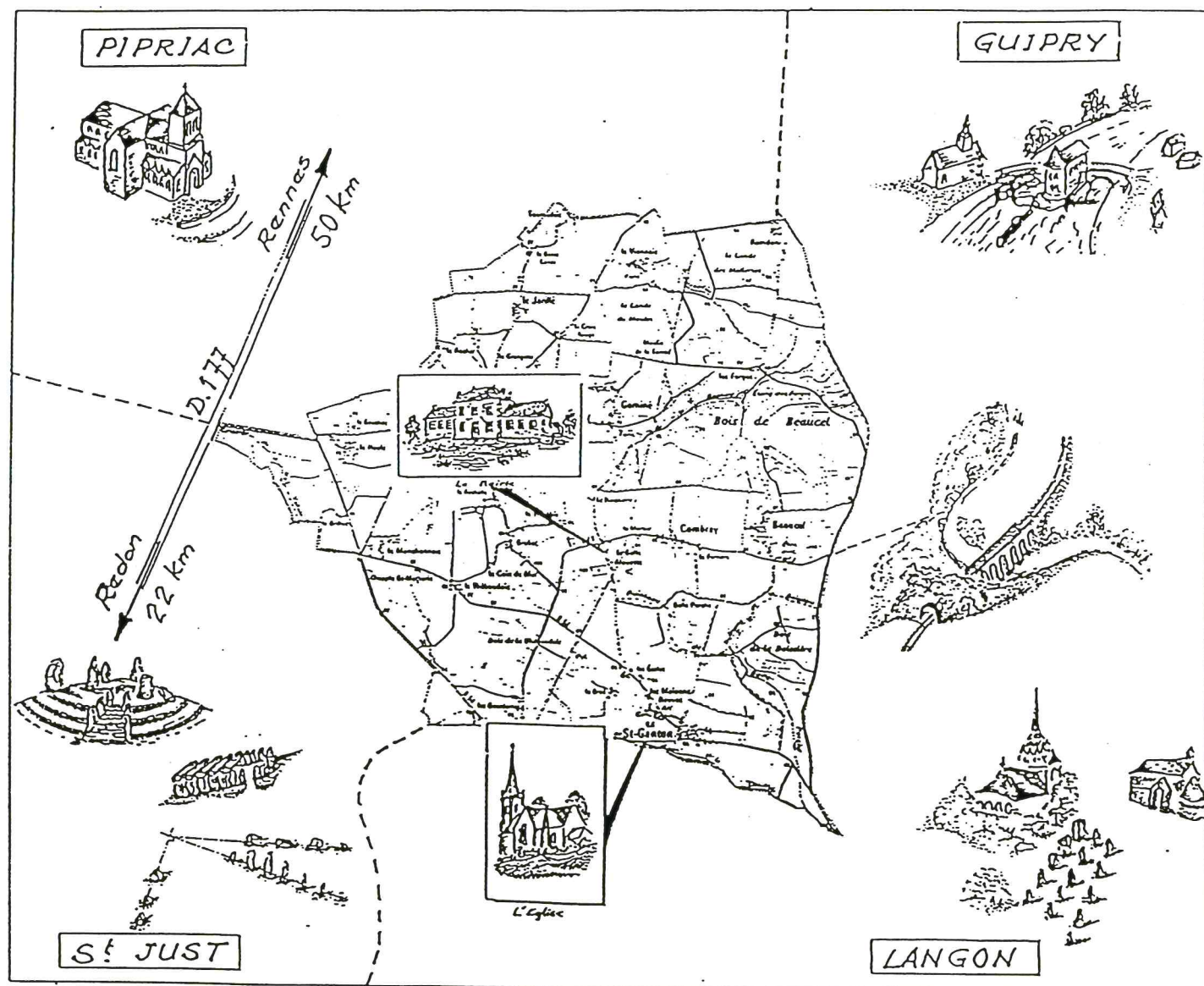
ou autres !...

Bonnes fêtes de fin d'année

Au prochain millénaire !

Le Comité

Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)

A.P.A.R.



TOUS A VOS LUNETTES

TOUS A VOS LIVRES !

Quoi de plus agréable que de lire un bon livre ?

Vous y trouverez toujours matière à vous distraire, soit du rêve, de l'aventure, un complément d'Histoire et pourquoi pas du fantasme !!

Nous avons pu, cette année encore et pour la troisième et dernière fois, utiliser le crédit mis à notre disposition par la Mairie et le Conseil général pour se réapprovisionner en nouveaux ouvrages. Le choix est difficile à faire tellement de bons titres s'offrent à nous. Nous avons fait pour le mieux en souhaitant vous satisfaire.

Venez nous voir.

Notre permanence n'a pas changé : tous les samedis (sauf jour férié) de 10 h. à 12 h.

Notre tarif d'abonnement est toujours le même : 30 frs /an pour les adultes, 10 frs/an pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Les bénévoles sont à votre disposition pour vous guider , si vous le désirez, dans votre choix de romans, revues, documentations sur le bricolage, le jardinage, l'Histoire, la politique, les célébrités etc...

Nous pouvons aussi bavarder ... Venez nous rejoindre pour nous encourager.

Michelle FOUGEROUSE

**EXCEPTIONNELLEMENT,
EN RAISON DES FETES, LA BIBLIOTHEQUE SERA FERMEE LE
SAMEDI 30 DECEMBRE 2000**

SAINT-GANTON

THEATRE

Salle des Fêtes



Un réveillon à la montagne

Comédie en 3 actes de Y. TABURET

SAMEDI

20 JANVIER
2001

20 H.30

DIMANCHE

21 JANVIER
2001

14 H.30

VENDREDI

26 JANVIER
2001

20 h.30

BILLETS

EN

VENTE

SAMEDI

27 JANVIER
2001

20 H.30

à la "Crémaillère" et au "Relais des Mousquetaires"

ENTREPRISE BODIGUEL-GAUVIN

Menuiserie - Charpentes- escaliers-

"La Belle Alouette" SAINT-GANTON Tél : 02.99.08.71.90



IL ETAIT UNE FOIS ... OU L'HISTOIRE DE SAINT-GANTON

CHRONOLOGIE

Extraite des articles parus
sur l'Alouette depuis Juin 1989

Sujet	Fait	Alouette
-------	------	----------

1- La Maison St-Michel

Avant le X ^s .	Les Bénédictins de l'abbaye de St-Meen y fondent un prieuré	N° 13
1666 à 1669	Les baptêmes, mariages, enterrements y sont célébrés	juin-95
1847	Construction sur les ruines de la chapelle St-Michel, de la sacristie	
1851	Une école communale y est établie	
1865	Découverte de monnaies carolingiennes et d'ossements, lors de travaux	
années 1970	Après avoir longtemps servie d'épicerie, elle devient Maison Paroissiale	
11-mars-95	La Mairie y est transférée	

2- L' Eglise

1648 à 1671	Tentative de séparer la trêve (St-G.) de la paroisse-mère (Pipriac)	N° 7
1666 à 1669	Thomas Cochet reconstruit l'Eglise et la dédie à St-Quentin	juin-92
1831	Réfection du maître-autel par M. Valentin	
1845-1846	Construction de la sacristie	N° 8
vers 1850	Construction du Chapitret	déc-92
1857 à 1861	Construction du clocher et surélévation des murs	
11 avril 1906	Premier Inventaire (Loi de Séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat)	N° 9 *
1926	Remplacement des cloches par 3 neuves	juin-93
vers 1960	Démolition de l'échelier à l'entrée Nord	
années 1980	Réfection totale de la toiture	

3 - Les écoles

1850	Une institutrice brevetée est demandée par les paroissiens	N° 2
1851	Ouverture d'une école communale mixte à la Maison St-Michel	déc-89
Octobre 1859	L' institutrice laïque est devenue religieuse	
1863	Ouverture d'une école publique de garçons au Jarillé	N° 4
27 déc. 1880	P.V. de réception de la Mairie-Ecole à la Belle-Alouette	déc-90
Déc. 1896	Ecole publique provisoire des filles à Belle-Perche	
22 avril 1897	Nouveau contentieux sur la propriété de la Maison St-Michel	N° 5
11 déc. 1898	Inauguration de l'école libre des filles Ste-Elisabeth	juin-91
19 avril 1903	PV de réception école publique filles la Belle-Alouette	
19 sept. 1937	Inauguration de l'école libre des garçons	
Juin 1942	Fermeture de l' école publique de St-Ganton	
11 oct. 1959	La paroisse fête les 100 ans de l'école	
1965	L' école devient mixte	
1969	Les religieuses quittent St-Ganton	
1979	Fermeture des écoles privées de St-Ganton	
1 janv 2000	Rétrospective d'un siècle des écoles de St-Ganton	O.F.

4- Les foires

30 avr 1795	Dénonciation de l'enrôleur des Chouans par le juge de paix	N° 3
10 août 1812	Demande de changer la date de la "très ancienne foire du 30 avril"	juin-90

10- Le village de Combray

- | | | |
|-----------|---|-------|
| Nov. 1995 | Un palâtre de schiste sculpté d'une fleur de lys est volé | N° 15 |
| | Un site gallo-romain, les constructions, les palis, la toponymie, ... | N° 18 |
| | La maison "à Elise", ... | N° 19 |

11- Le chemin de Grande Communication N° 53 (R.D. n° 53)

- | | | |
|-----------------|--|--------|
| 22 déc. 1881 | Enquête d'Utilité Publique (point de départ au Calyvaire) | N° 6 |
| 21 mars 1882 | Le projet est revu et corrigé (point de départ à la nouvelle Mairie) | déc-91 |
| 13 juillet 1883 | Approbation du projet suite " <i>au vœu de transférer le bourg</i> " | |
| 30 juillet 1898 | Approbation pour la prolongation vers la "Grande Barrière" | |

Le Cadastre Napoléonien

- | | | |
|--------------|--|-------|
| 12 mars 1831 | Terminé sur le terrain | N° 6 |
| 1831 | Revenu cadastral de 50 fr. pour le moulin des Forges et 67 fr. pour la Tombe | N° 21 |
| 1831 | 58% de la surface de la commune est constituée de landes | |

La Révolution

- | | | |
|------------------|---|---------|
| 5 avril 1789 | Approbation des cahiers de doléances à la sacristie de Pipriac | N° 1 |
| janvier 1790 | Le manoir de la Thébaudais est incendié. | juin-89 |
| 1791 | Abbé Joseph Coignard prêtre réfractaire. | |
| 6 juin 1791 | Disputes entre Pipriac et St-Ganton sur les limites des communes | |
| 1° prairial an 2 | Plainte de Rozy, juge de paix suite à l'incendie de sa maison à St-Ganton | |
| 17 mars 1793 | Contingent militaire de 4 hommes demandé par le District de Redon | |

Les carrières de la Roche

- | | | |
|--------------|--|---------|
| années 40-50 | Passeurs de mémoire : 4 témoins racontent la fin de l'exploitation | N° 11 |
| | | juil-94 |

La guerre 1939-1945

- | | | |
|--------------|--|---------|
| 16 sept 1943 | Récit du parachutiste américain tombé et caché aux Forges | N° 11 |
| 9 juin 1944 | Récit du sabotage du tunnel de Corbinières et du pont de Droulin | juil-94 |

Bistrots et commerces

- | | | |
|-------------|--|-------|
| 1911 à 1996 | Rétrospective du café de Mme Delacour | N° 15 |
| 1900 à 1990 | Un siècle d'histoire des bistrots de St-Ganton | N° 16 |
| 1942 à 1996 | Historique de la maison qui deviendra "la Crémaillère" | N° 17 |

Photos anciennes

- | | |
|--------------------|-------|
| Photos de mariages | N° 16 |
|--------------------|-------|

La Locomobile

- | | | |
|--------------|---|-------|
| 15 sept 1904 | Jean Huchet meunier aux Forges déclare une " <i>Lotz fils de l'aîné</i> " de 8 cv | N° 22 |
| | La "Société Française" à Vierzou | |
| | La prévention, les accidents, les briquetteries de Langon et Aucfer, ... | N° 23 |



LE REVEILLON DU MILLENAIRE !

Nous l'avions imaginé dès le mois de Juin. Rappelez-vous l'encadré de la dernière page du bulletin n.23

Que faites vous le 31 Décembre 2000 ?

*Retenez votre soirée pour un réveillon
dans notre salle des fêtes rénovée.*

A suivre ...

Pourra-t-il se faire ou pas ?

Quand vous lirez ces lignes, vous saurez déjà que la Saint-Sylvestre sera fêtée dans notre belle salle des fêtes avec 130 convives.

A la première réunion convoquée par la Mairie le 13 octobre, toutes les associations étaient représentées soit par leurs présidente (dent) ou trésorière (rier) et l'idée s'est matérialisée.

Une seconde réunion s'est tenue le 3 Novembre avec la présence des nouveaux exploitants du Restaurant " La Crémaillère " de Saint-Ganton qui ont fait leurs propositions de menus respectant le prix que nous ne voulions pas dépasser. Nous comptons déjà une soixantaine d'inscriptions !

Et tout s'est mis en place !

Les volontaires de chaque association vont se partager, bien sûr, la préparation de la salle, le service de table et les gestion des boissons.

Notons que l'animation musicale sera conduite par les jeunes St-Gantonnois avec leur beau matériel du Foyer DU MAN.

Et voilà, nous disons adieu à l'an 2000 et bienvenue à la nouvelle année 2001. Puisse-t-elle n'apporter que du bonheur à toutes et tous.

JOYEUX NOËL !

